

Constructeur(trice) en carrosserie

RNCP2482 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	254s
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'Emploi

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le (la) constructeur(trice) en carrosserie participe à la construction ou à la transformation de carrosseries de véhicules pour les adapter aux besoins et aux usages spécifiques des clients. Ces travaux s'opèrent en atelier de « carrosserie industrielle » et portent sur :

- des véhicules utilitaires légers pour réaliser des ambulances, des fourgons, des véhicules 'magasin', publicitaires ;
- des véhicules industriels pour construire des remorques, des bennes, des véhicules « incendie » ou isothermes.

Le (la) constructeur(trice) en carrosserie effectue ces constructions ou modifications à partir de consignes et de plans de fabrication détaillés et fabrique par débit et pliage, les différents sous-ensembles de tôlerie à l'aide de cisailles, de presses plieuses conventionnelles ou à commande numérique utilisant un programme établi par un(e) technicien(ne) d'atelier ou par le bureau d'étude.

Il (elle) confectionne, à l'aide de moules, des pièces en matériaux composites et assemble ces différents éléments sur le véhicule en s'aidant de gabarits. Lorsque les travaux de tôlerie sont terminés, il (elle) procède à l'application de gammes de peintures anticorrosion et assure les finitions.

Pour approvisionner les postes de travail en matière d'œuvre ou pour effectuer le montage d'équipements sur le véhicule, il (elle) peut être conduit(e) à utiliser des engins de manutention tels que chariots élévateurs, portiques ou ponts roulants.

Généralement, il (elle) travaille en 'assurance qualité', ce qui le (la) conduit à pratiquer l'autocontrôle de sa production en vérifiant les dimensions et les tolérances de ses pièces, à rédiger les documents permettant d'assurer la traçabilité des différentes opérations et à observer les différentes procédures mises en place dans l'entreprise.

Il (elle) exerce son activité sous la responsabilité d'un chef d'atelier mais ses tâches sont définies sur le plan technique par un(e) technicien(ne) ou, dans les petites entreprises, par son hiérarchique direct.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. DEBITER ET METTRE EN FORME LES ELEMENTS DE CARROSSERIE DE VEHICULES UTILITAIRES ET INDUSTRIELS

Utiliser des moyens de manutention pour approvisionner les postes de fabrication de carrosserie industrielle.

Débiter des pièces de carrosserie industrielle dans des tôles minces et moyennes et dans des produits plats et profilés.

Mettre en forme des pièces de carrosserie industrielle par pliage de tôles et par cintrage de produits plats et profilés.

Réaliser des évidements dans des pièces de carrosserie industrielle, par perçage et poinçonnage.

2. ASSEMBLER ET MONTER LES ELEMENTS DE CARROSSERIE DE VEHICULES UTILITAIRES ET INDUSTRIELS

Réaliser les assemblages mécaniques et collés de pièces constitutives de carrosseries de véhicules industriels,

conformément à un plan de fabrication.

Choisir et appliquer les gammes 'peinture' de traitement anticorrosion dans le cadre de la fabrication et de l'assemblage de pièces constitutives de carrosseries de véhicules industriels.

Réaliser, conformément à un plan, l'assemblage par soudage MIG, MAG, SER et TIG des pièces constitutives de carrosseries de véhicules industriels.

Effectuer le montage de pièces et de sous-ensembles de carrosserie industrielle, conformément au plan de fabrication.

3. MONTER LES EQUIPEMENTS DES VEHICULES INDUSTRIELS

Installer et câbler, selon un schéma, les équipements électriques auxiliaires de carrosserie sur les véhicules industriels.

Effectuer des déposes /reposes et des montages de groupes d'organes mécaniques de véhicules industriels, dans le cadre de constructions de châssis et de transformations de carrosseries.

Installer et raccorder, suivant un plan, des éléments pneumatiques et hydrauliques auxiliaires installés en post équipement sur les véhicules industriels.

4. FABRIQUER DES ELEMENTS DE CARROSSERIE EN MATERIAUX COMPOSITES DE VEHICULES UTILITAIRES ET INDUSTRIELS

Fabriquer des pièces stratifiées en polyester équipant les carrosseries de véhicules industriels, par la technique du moulage au contact.

Débiter et monter les matériaux constitutifs des planchers et habillages intérieurs de véhicules industriels.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Entreprises de carrosserie industrielle, dont la plupart sont des PME - PMI, et dont l'activité consiste à construire ou à adapter des carrosseries de véhicule aux besoins spécifiques des clients ; Grosses structures, où une partie de la production se réalise par séries, le (la) carrossier(ière) sera la plupart du temps affecté(e) à un poste de travail. Il en est de même lorsque la production se limite à un panel de carrosseries spéciales : citernes, véhicules frigorifiques.

En revanche, dans les PME /PMI qui représentent l'essentiel des entreprises de ce secteur d'activité et dont la production est très diversifiée, le/la carrossier(ière) évoluera - selon les besoins - sur plusieurs postes de fabrication et de montage.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Carrossier automobile - Tôlier - Tôlier carrossier - Tôlier automobile.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Néant.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est désigné les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2482/>